



# ***POUVOIR DIRE NON***

BULLETIN DU CERCLE LAÏQUE POUR LA PRÉVENTION DU SECTARISME

29 boulevard Charles de Gaulle 70000 Vesoul

Accueil téléphonique par répondeur

**03 84 97 57 12**

[www.actu-sectarisme.com](http://www.actu-sectarisme.com)

Été 2007

# Témoignage

Le récit de Cathy Colombain, lors de la récente journée d'Arches était poignant. À la manière de Primo Lévi qui décrivait sans haine et avec un regard presque étranger à ce qu'il avait vécu, Cathy a raconté avec une étonnante clairvoyance comment l'enfant qu'elle était - au moment d'une défaillance de ses parents - a basculé dans l'univers totalement perverti des Enfants de Dieu. Alors quelle force cette description en quelques mots de l'incroyable dérive aliénante de ce petit groupe derrière son chef.

Ce récit était sans doute la meilleure illustration du thème choisi pour cette 5e journée d'Arches, « Sectes et vulnérabilités ». Parce que les vulnérabilités sont le terrain de prédilection des groupes sectaires et de toutes leurs dérives. Les sectes sont à l'affût des

détresses dans le champ du social, dans les ateliers de soutien scolaire, dans les hôpitaux. Lors des conférences, une personne du public a confirmé que toute l'oeuvre de Lafayette Ron Hubbard, l'inventeur de la dianétique et inspirateur de la scientologie, était disponible à la bibliothèque du CHRU Jean Minjot à Besançon.

La dernière journée d'Arches était aussi l'occasion d'un rapport de Catherine Katz, secrétaire générale de la Miviludes (mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires). L'aspect social a été abordé par Jean-Yves Radigois. Marie-Annick Meyer est intervenue en tant que psychanalyste. Jean-Marie Baertschi, l'aumônier de l'hôpital de Belfort-Montbéliard était également présent.

Directeur de publication Gilbert Klein  
 Rédacteur en chef Didier Fohr  
 Dépot légal juillet 2007



## Et je deviens Rachel

Par Cathy Colombain

**J'**ai donné 3 ans de ma vie aux Enfants de Dieu, 3 ans de mon adolescence, de 12 à 15 ans. L'âge où l'on quitte l'enfance, sans rejoindre encore le monde des adultes. J'avais 12 ans et ma sœur en avait 14. C'était en 1980 et nous vivions alors avec notre mère à Belfort. Notre père était décédé en 1976 d'une rupture d'anévrisme et maman venait de se remarier avec un homme qu'elle croyait guéri de l'alcoolisme ; nous avons quitté les Vosges pour le suivre.

C'est là, en plein « malaise » familial, qu'un jour un jeune homme qui se faisait appeler David Jonathan, et qui se disait missionnaire au service de Dieu, est venu frapper à notre porte. Il allait dès lors revenir régulièrement et s'ingérer dans notre vie familiale. Un matin, ma sœur et moi le retrouvons déjeunant à notre table... dans le peignoir de notre mère. J'apprendrai plus tard qu'il a pratiqué avec elle ce que les Enfants de

Dieu appellent le « flirty fishing » ou la « pêche amoureuse ».

Petit à petit il nous convertit toutes les 3. Je serai la dernière à « recevoir Jésus dans mon cœur », par le biais d'une petite prière. En fait, n'ayant jusqu'alors pas eu une éducation religieuse (ma sœur et moi n'étions pas allées au catéchisme), j'avais du mal à comprendre ce soudain engouement pour Dieu.

Puis tout va aller très vite: mon beau-père hospitalisé à cette époque rentre de l'hôpital, s'aperçoit que la place est investie et nous met dehors avec quelques affaires. Ma mère lui cède tous ses meubles contre une somme de 3 000 F. Cet argent nous sert alors à acheter une toile de tente, sous laquelle nous vivrons, et quelques biens. Ma mère nous laisse cependant le choix à ma sœur et à moi : la suivre pour être missionnaires ou partir vivre chez nos grands-parents paternels dans les



Vosges. Nous décidons de la suivre... sans mesurer ce qui nous attend.

## **J'avais toujours cru que j'avais eu le choix...**

Pour symboliser notre renaissance en Dieu et notre nouvelle vie, nous changeons de prénoms : ma mère devient Esther, ma sœur Magdala et je deviens Rachel. Une jeune fille de 18 ans, Marie-Claire se joint à nous et devient Johanna. Notre communauté est née. Nous partons vivre en Haute-Saône, sous tente sur le terrain des parents de David Jonathan. Mes grands-parents paternels tenteront bien de dissuader ma mère et de l'alerter mais elle est déjà profondément convertie.

J'assisterai très vite au premier rapport sexuel de ma sœur, je serai à côté d'elle, sous la tente, dans la même chambre et verrai tout. Il faut que je me prépare à ce qui m'attend un jour. Je verrai aussi ma mère faire l'amour avec David puis avec d'autres hommes et mon regard sur elle changera dès lors. Comment la respecter après cela ? J'assisterai aussi à des « séances de partage », en langage courant on appelle cela des orgies... mais le terme « séance de partage » sonne mieux. J'obtiendrai, à ma demande, le droit de

ne plus y assister mais de faire le guet dehors au cas où...

Moi, n'étant pas pubère, j'arriverai à me préserver pendant deux ans (jusqu'à la date de mes premières règles) aux prix de nombreux combats, je peux le dire. Plusieurs hommes essaieront, adeptes ou non, qui connaissaient bien les mœurs des EDD. Puis on me laissera le choix : le viol ou me laisser faire. Je choisirai la deuxième solution. Il m'a fallu être adulte pour comprendre que c'était un viol : j'avais toujours cru que j'avais eu le choix.

Pour cette première fois, David me fit boire de l'alcool pour me détendre et me rendre plus docile. Ma mère se tenait dans la pièce à côté avec le reste de la communauté, et à aucun moment elle n'a essayé d'empêcher cela. Dieu le voulait (du moins le pensions-nous) et il fallait laisser faire. Il n'y avait bien sûr aucun moyen de contraception, c'est Dieu qui donne les enfants, nous disaient-ils, il faut le laisser faire.

Ma sœur avait déjà quitté la secte à cette époque, elle en était partie à 15 ans et 3 mois pour suivre un homme qu'elle avait « pêché » par le biais du « flirty fishing » et je dois la remercier en cela qu'elle m'a évité de le pratiquer : en effet, le berger David s'est alors aperçu



que le risque était trop grand pour une adolescente qui restait vulnérable. Ma sœur ne restera pas longtemps avec ce jeune homme et retournera vite vivre chez nos grands-parents, mais nous ne le savions pas encore.

## L'été sous la tente, l'hiver dans des gîtes

La vie en communauté était très dure et les règles très strictes. Nous vivions chichement et ne mangions pas toujours à notre faim. Nous devions cependant en remercier le Seigneur et ne surtout jamais remettre en cause la parole du prophète Moïse David, fondateur des Enfants de Dieu. Nos journées étaient rythmées par la prière, la lecture des lettres de Moïse David, appuyée par la lecture de la Bible. Nous devions mémoriser les versets de la Bible pour les réciter aux gens, au moment opportun, et pour nous occuper l'esprit. Chaque jour nous partions en auto-stop dans les villes où nous vivions afin de vendre nos tracts dans la rue ou au porte à porte. Il nous est arrivé aussi de chanter des chansons du groupe dans des restaurants et de faire la quête après. Nous changions souvent de région et nous avons ainsi sillonné presque toute la France, l'été sous la tente, l'hiver dans des gîtes. Nous

avons aussi vécu en Belgique puis au Maroc et en Tunisie, après deux échecs de départ en Afrique du Sud. Pendant ces trois années, j'ai été déscolarisée. Nous devions ma sœur et moi suivre des cours par correspondance, mais on ne l'a jamais fait. Nous avons peu à peu, sous la pression du « berger », coupé tout lien avec notre famille ; ceci afin d'éviter toute mauvaise influence du « système » et des « systémites » (ainsi appelait-on les gens extérieurs à la secte, avec beaucoup de mépris).

## Un jour, David fut arrêté

Quand ma sœur quitta la secte pour finalement rejoindre mes grands-parents, la pression sur nous se fit plus forte et l'on nous répéta souvent que Dieu la punirait. Pour renforcer le lien de notre petite communauté, David Jonathan organisera plus tard un mariage collectif entre tous les membres : lui-même, Samuel, Johanna, ma mère et moi.

David et Johanna avaient eu un fils né vers 1981 ; je m'en suis beaucoup occupé après le départ de ma sœur. Puis un jour, vers 1983, Johanna quitta la secte, sans prévenir, avec son fils. David la retrouva et, à son tour, enleva l'enfant. Puis nous quittâmes la France pour la Belgique. Johanna alerta alors



les pouvoirs publics et la presse, aidée en cela par mes grands-parents qui luttèrent de leur côté pour me retrouver et me récupérer. Puis un jour, David fut arrêté à Liège, où nous vivions, au cours d'un banal contrôle d'identité. Pour lui ce fut la prison belge et l'extradition vers la France et pour nous (Samuel, ma mère et moi) une nuit dans une cellule belge et l'expulsion vers la France. L'instruction en vue du procès eut lieu et nous tentions de sauver David, tant son pouvoir sur nous était grand, même depuis la prison. J'ai ainsi menti au psychiatre mandaté par le juge et à ce dernier également au cours de ses interrogatoires.

Mais je commençais à apprécier notre liberté et à trouver pesante cette pression exercée par David depuis la prison. J'étais choquée par son comportement dictatorial, bien qu'il ait toujours agi ainsi. J'avais cependant toujours la crainte que Dieu me punisse.

Puis un jour, j'ai averti tout le monde que je dirais la vérité et c'est ce que j'ai fait au procès. Il m'a même menacée en plein tribunal mais j'ai tenu bon : je voulais me libérer de tout cela. J'ai eu peur longtemps : qu'il me retrouve ou que Dieu me punisse mais je voulais vivre ma vie.

## Soyez des moutons !

J'ai alors repris l'école, préparé un CAP que j'ai obtenu en 1985 et quelques années plus tard, en 1992, j'obtiendrai mon BAC. Je me suis mariée en 1986, à l'âge de 18 ans et j'ai eu mon premier enfant, Caroline, en 1987, bien consciente que ma reconstruction ne passerait que par moi. C'est à sa naissance, en devenant maman à mon tour que j'ai pleinement pris conscience de ce qui m'était arrivé, de ce que m'avait fait vivre ma mère, de sa responsabilité dans l'histoire. J'ai fait une dépression et les 5 années qui suivirent furent difficiles.

Puis un jour, j'ai décidé de ne plus porter ces 3 années comme un fardeau, de ne plus m'apitoyer et de faire de cette expérience négative une expérience positive. Je ne voulais plus avoir peur, je voulais vivre ma vie et là, je peux le dire, à cet instant précis, je suis sortie de la secte mentalement. Peu après, en 1993, j'ai donné naissance à ma seconde fille, Clotilde. C'est à cette époque que j'ai commencé à m'impliquer dans la lutte contre les sectes, d'abord en témoignant dans les médias puis en m'investissant dans la prévention, un peu par esprit de revanche pour régler mes comptes. J'ai



depuis longtemps dépassé ce stade. Ce que j'ai vécu fait ma force. Après m'être sentie si sale, je suis lavée.

J'ai eu un troisième enfant, Lucas, en 1996, et chaque étape de leur vie me ramène un peu vers mon passé. Mais aujourd'hui, je n'ai plus de souffrances et même si je garde certaines choses au fond de moi (ce n'est pas racontable), j'en parle sans tabous car ils n'ont pas

de place dans mon histoire.

Tout cela est tellement loin, qu'il m'arrive même de me demander si Rachel était vraiment moi. Nous étions tellement sous emprise, dépersonnalisés, déresponsabilisés que nous étions forcément autres. Nous étions des moutons, c'est ce qu'on nous demandait : « Soyez des moutons, dociles et obéissants ».



# Rapport d'activité

2006-2007

Tous les ans, les militants du CLPS se retrouvent en assemblée générale à Arches. C'est le moment de faire le point, de passer ensemble un moment de convivialité et de réfléchir sur le devenir de notre action ; comme tous les ans, nous allons essayer de présenter un rapport réaliste, sans triomphalisme ni morosité, et en nous efforçant de concilier la modestie et l'optimisme.

Bientôt cinq ans. Nous n'avons jamais eu comme objectif de constituer une grande association, nous nous sommes abstenus de présenter des demandes de subventions dans toutes les directions, nous avons, de ce fait, sauvegardé notre indépendance. Notre tissu militant s'accroît lentement, alors examinons un à un les chantiers auxquels nous avons travaillé l'année écoulée.



## Écoles privées hors-contrat

Ce chantier est ouvert quasiment depuis la création de notre association puisque dès le printemps 2003, lorsque les premières journées d'Arches ont été organisées, nous avons abordé les intérêts et discuté de la liste des écoles de la mouvance de la Fraternité Saint Pie X.

Rappelons que nous avons été alertés, au départ, de problèmes liés à l'école intégriste de Cressia, que nous avons interrogé l'inspecteur d'académie qui avait écrit que l'établissement remplissait ses obligations réglementaires, mais que dix jours après que nous ayons reçu cette réponse, un reportage télévisé faisait état d'un rapport des services académiques qui confirmait le signalement qui nous avait été transmis.

Nous avons alors demandé à l'administration communication de ce rapport et nous n'avons pu en prendre connaissance qu'après l'intervention de la commission d'accès aux documents administratifs.

Nous ne pouvons pas exploiter ce document seul car pour en tirer des conclusions valables il convenait de le mettre en regard avec d'autres rapports semblables. Aussi avons-nous demandé par

l'intermédiaire de nos correspondants locaux d'autres rapports d'inspection puisque, dès lors qu'ils ne comportent pas de renseignements susceptibles de nuire à des personnes physiques, la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) les estime communicables à qui en fait la demande.

Ce travail a été collectif, nombre de militants de l'association s'y sont impliqués. Soit dit en passant, nous pouvons, malgré nos effectifs, nous targuer d'être une association militante et au fonctionnement collectif et démocratique.

À l'heure actuelle, nous avons obtenu par les voies légales quatre rapports sur des écoles intégristes catholiques, quatre rapports sur des écoles Steiner, un d'un collège fondamentaliste protestant, un d'un lycée musulman et un dernier d'une école de la mouvance écologiste.

Avouons nos difficultés avec le ministère de l'Éducation nationale qui n'a pas donné suite à un avis de la CADA pourtant favorable à la communication d'un rapport consécutif à l'inspection simultanée de l'ensemble des écoles Steiner. Nous sommes résolus à ne pas nous laisser intimider, et ce d'autant plus que, l'ensemble de la presse s'étant emparée de ce document, nous ne voyons pas pourquoi nous n'aurions pas le droit d'en avoir connaissance dans son intégralité.

Rappelons en substance que l'article 131 du Code de l'éducation définit le droit de l'enfant à l'instruction et notamment en ce qui concerne nos préoccupations qu'il comporte l'exercice de la citoyenneté.

Par ailleurs, « le fait, pour un directeur d'établissement privé accueillant des classes hors contrat, de n'avoir pas pris, malgré la mise en demeure de l'inspecteur d'académie, les dispositions nécessaires pour que l'enseignement qui y est dispensé soit conforme à l'objet de l'instruction obligatoire tel que celui-ci est défini par l'article L131-1 et L131-10 du Code de l'éducation et de n'avoir pas procédé à la fermeture de ces classes est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende ».

Si, après une mise en demeure, l'établissement ne s'est pas mis en conformité avec les exigences du Code de l'éducation, il appartient à l'inspecteur d'académie de saisir le procureur de la République, l'autorité judiciaire étant la gardienne naturelle des libertés individuelles. Or, force est de constater que les autorités académiques n'ont jamais saisi, du moins en ce qui concerne la dizaine d'établissements dont nous avons pu obtenir les rapports d'inspection, la Justice; tout au plus cette éventualité est-elle évoquée à deux reprises exactement. Or, précisément, d'après les rapports que nous avons pu obtenir, on

observe parfois un objectif, celui de ne pas vouloir admettre que l'école relève d'un fonctionnement sectaire et de ne pas saisir le juge.

À propos d'un établissement fondamentaliste protestant, l'Éducation nationale relève « la référence en tous domaines à des considérations d'ordre religieux » qui serait le fait d'une « vision intégriste », mais estime ne pas disposer « d'indices probants permettant d'y voir l'expression de préoccupations ou d'objectifs occultes qui seraient de nature sectaire ».

Un inspecteur d'académie, à propos d'un établissement catholique intégriste : « s'il avait été établi que le fonctionnement de cette école pouvait s'apparenter à celui d'une secte, (ce qui n'est pas le cas), j'aurais immédiatement saisi, comme la loi m'y oblige, le procureur de la République ». Nous pouvons citer quelques phrases extraites du rapport de cette école :

« Ces opinions caractérisent depuis longtemps l'extrême droite française, mais on n'a pas relevé dans les classeurs de propos délictueux qui tomberaient sous le coup de la loi. Par exemple, un devoir d'élève en histoire peut être pétainiste sans exprimer pour autant d'antisémitisme...

Si l'école (...) ne correspond pas aux critères actuels de la définition de la sec-

te, l'enseignement sérieux que les élèves du second degré y reçoivent relève à certains égards du sectarisme.

Nous pouvons nous demander si l'administration ne pense pas qu'elle ne doit saisir l'autorité judiciaire uniquement lorsqu'elle est confrontée à une secte, alors même qu'il n'en existe nulle définition juridique. Or, cette saisine doit être consécutive, non à la constatation de l'existence d'une dérive sectaire, mais à une infraction aux dispositions que nous avons extraites du code de l'éducation.

Une conclusion : pourquoi revendiquer une définition juridique de la secte, ne vaut-il mieux pas souhaiter le renforcement des exigences fortes de la Convention internationale des droits de l'enfant et de l'éducation à la citoyenneté, et simultanément de veiller à leur mise en oeuvre plus sévère, et d'admettre que le mot « secte » est une commodité de langage, indispensable aux actions que nous menons, mais sans portée juridique ?

De toutes manières, nous poursuivrons la réflexion entamée. Nous avons aussi décidé d'étudier, si possible le fonctionnement des écoles Loubavitch.

Peut-être faudrait-il envisager une expertise juridique sur les sanctions pénales applicables à ce type d'établissements ? Et revendiquer avec précision que l'administration saisisse l'autorité

judiciaire dès que les infractions au code de l'éducation le justifient ?

Rappelons que l'an dernier, au printemps 2006, un rapport provisoire avait été rendu public par nos soins, repris sur plusieurs sites Internet et par « la Lettre laïque », la lettre électronique de la Ligue de l'Enseignement. L'ont repris, en résumé ou intégralement, le site suisse anti-scientologie.ch qui d'ailleurs, et nous l'en remercions, accueille tous nos bulletins, le « café pédagogique », un site italien inconnu et celui d'un syndicat de l'enseignement privé, le SUNDEP, minoritaire mais apparemment très sensibilisé à la problématique de la laïcité et du sectarisme.

Nous l'avons déjà dit, même si la défense du service public ne fait pas partie de nos objectifs statutaires, notre orientation laïque fait que nous y sommes attachés. Ce n'est pas de gaîté de coeur que nous avons dû adopter une telle démarche vis-à-vis de l'administration et nous aurions préféré coopérer avec les fonctionnaires. Du moins prenons-nous garde à rester toujours courtois vis-à-vis des agents publics, et jamais nous ne mettrons en cause les individus, mais seulement la démarche juridique et la doctrine.

Dernière question, les rapports situent toujours les établissements visités en fonction de leur doctrine. Est-il possi-

ble de comprendre les dérives sectaires en fonction des seuls comportements? Peut-on par exemple appréhender la vie des élèves des écoles intégristes telles qu'elle est décrite par les fonctionnaires en faisant abstraction de l'idéologie d'extrême droite qui les imprègne ? Certes, au risque de créer une police de la pensée, il ne semblerait pas opportun que la Justice apprécie les idéologies sauf si elles tombent sous le coup de la loi et notamment des textes qui érigent le racisme en délit. Mais nos associations ne sont-elles pas fondées à chercher dans les doctrines la source des dérives ?

### **Le Réseau laïque et citoyen contre le sectarisme**

Il y a trois ans déjà, l'association SOFI du Val-de-Marne participait à notre journée d'Arches. Il y a deux ans, Xavier Laugaudin, président d'Attention enfants à Paris, venait à son tour et proposait à l'assemblée générale de renforcer le réseau initial informel.

C'est maintenant chose faite. En janvier 2007 nous avons constitué le réseau, déclaré en préfecture de Vesoul. L'association noisienne de défense et de protection contre les sectes, en Seine-Saint-Denis, en fait aussi partie. Le réseau s'est doté d'une charte que nous reproduisons:

*Les associations signataires se réclament de l'idéal laïque, garant de la liberté de conscience.*

*Leur action s'inscrit dans la volonté de mettre en pratique des textes aussi fondamentaux que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention européenne des droits de l'Homme et la Déclaration universelle des droits de l'enfant.*

*Même s'ils se réclament de certains extraits de ces textes, les groupes sectaires constituent une forme extrême de déni de la laïcité conjointement avec une atteinte grave à la dignité des personnes, dans la mesure où ils visent une emprise totale, matérielle et morale et définitive.*

*Le danger inhérent à ces groupes n'est pas affaire de doctrine, mais tient à la remise en cause des droits fondamentaux, à commencer par les droits inaliénables de l'enfant.*

*Les associations signataires considèrent donc comme un devoir civique de se tenir informées des stratégies de recrutement et des actes délictueux liés à la volonté d'emprise des groupes sectaires totalitaires.*

*C'est pourquoi, dans le respect de l'indépendance de chacune, elles décident d'ouvrir l'une à l'autre leurs ressources et leurs compétences, et de déléguer au réseau qu'elles constituent entre elles*

*le soin de les représenter pour tous les dossiers qui excèdent le ressort territorial de chacune d'entre elles.*

*Les associations signataires, à vocation d'éducation laïque ou spécialisées dans la prévention du risque sectaire, s'engagent, tout en gardant leur spécificité, à se considérer mutuellement comme des partenaires privilégiés de manière à ce que leurs efforts conjugués leur permettent de démultiplier l'efficacité de leurs actions.*

## **C'est ainsi que le «réseau laïque» entend défendre les principes de laïcité.**

Le siège social se trouve à Vesoul, le Cercle en assure le secrétariat, G. Klein en est le secrétaire, J.Y. Radigois le secrétaire adjoint. Michèle Cherpillod de SOFI en est la présidente. Le premier projet est l'édition d'un opuscule dont l'objectif serait de donner à nos quatre associations une lisibilité commune.

## **Les conférences**

Notre cercle est très demandé et les manifestations publiques sont fréquentes. À ce jour, il a organisé à lui tout seul

ou co-organisé des conférences à Nancy, Bourg-en-Bresse, Besançon, Pontarlier, Evreux, Montluçon. Des militants du CLPS ont été invités à donner des conférences notamment par des associations laïques à Aubenas, Vezelay, Épinal et, tout près, à Deyvillers, Mâcon, Belfort ou dans les autres associations du réseau laïque en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. Des militants ont aussi été invités à Strasbourg et à Bruxelles.

Tous les ans, depuis 2003, au printemps, une journée de réflexion sur un thème est organisée à Arches dans les Vosges. Cette année, une réunion semblable a été organisée à Lyon, certes devant un public plus restreint d'une quinzaine de militants d'organisations laïques et notamment de la Ligue de l'Enseignement. À l'heure actuelle, nous avons six militants, dont plusieurs militants actifs, dans les départements qui entourent Lyon. Cette réunion est-elle le prélude à la tenue de colloques réguliers à Lyon et semblables à ceux d'Arches ? Et surtout à la structuration d'un nouveau centre de gravité de l'association autour de la région lyonnaise ?

Ne faudrait-il pas envisager de multiplier les conférenciers... et les conférences ?

## L'écoute

Nous avons déploré l'an dernier la trop faible utilisation de notre répondeur. Nous n'avons pu réaliser le projet de document de présentation de ce service. Mais le nombre d'appels a bien augmenté et les interventions se sont faites plus nombreuses.

De nombreux renseignements ont pu être donnés à des appelants. Nous n'évitons pas les appels incessants de personnes en détresse et qui trouvent un exutoire à leur solitude mais c'est la loi du genre. À deux reprises nous avons conseillé un avocat à des personnes qui en appelaient à nos services. Dans un cas, l'avocat auquel nous avons fait appel a obtenu, en seconde instance, certes pas la relaxe, mais une forte diminution de la sanction disciplinaire infligée par la juridiction ordinaire à un médecin qui avait saisi l'autorité judiciaire pour signaler un enfant en danger ; le président de l'association avait fourni une attestation.

Plusieurs raisons semblent expliquer cet accroissement du nombre d'appels : d'une part le site Internet est apparemment de plus en plus consulté ; lorsqu'il s'agit de la région Est, l'UNADFI

nous renvoie souvent les personnes et nous avons remercié à l'occasion de la nouvelle année tant la présidente qui a inauguré il y a quatre ans les premières journées d'Arches (avant d'être élue à ce poste) que les documentalistes dont l'accueil est toujours irréprochable sur la qualité des informations fournies et chaleureux.

## Pouvoir dire non

Notre bulletin paraît toujours régulièrement et nous avons pu obtenir des articles de qualité.

Doit-on envisager un comité de rédaction et une gestion plus collégiale de ce bulletin ?

## La documentation

Grâce à des concours bénévoles, discrets et particulièrement efficaces, nous disposons maintenant d'une documentation particulièrement pointue sur un certain nombre, et non négligeable, de groupes sectaires. Merci à ces concours qui se reconnaîtront.

Il conviendrait sans doute de réfléchir à une utilisation accrue de ce potentiel.

## Conclusion : le fonctionnement de l'association

Nous avons maintenant presque cinq ans. Nous n'avons jamais souhaité devenir une organisation forte en nombre, mais plutôt un cercle de personnes qui se connaissent, travaillent ensemble sans enjeu de pouvoir ni de notoriété. En cela nous avons tenu notre pari. Un point d'ombre, deux militants, dans deux départements, sans aucun doute pour des raisons personnelles, ont déclaré forfait. En revanche, plusieurs départements pourraient être bientôt pourvus de correspondants de l'association dans un proche avenir. D'ores et déjà des informations sur l'action de notre association circulent à Lyon et dans les départements alentour, il faut espérer que les contacts pris débouchent sur une activité de veille dans ces départements.

Sans doute n'arrivons-nous pas à tenir toutes les résolutions que nous prenons, mais nous avons relevé quand même la plupart des défis que nous nous étions

nous-mêmes imposé: la multiplication des conférences, la tenue d'une réunion à Lyon avec des militants laïques, la création du réseau laïque et citoyen contre le sectarisme.

Il nous faut maintenant passer à une vitesse supérieure, non pas rechercher une expansion exponentielle, nous avons toujours privilégié la qualité de nos relations avec nos adhérents et militants par rapport à la recherche du nombre, mais plutôt rechercher à étoffer le réseau militant de notre association et faire participer plus d'adhérents encore à son activité. Renforcer la collégialité. Rappeler – une fois de plus – que la présidence doit tourner. Et au moins, dès que possible, prévoir un ou des vice-présidents.

**Nous apparaissions plus comme une association de la mouvance laïque spécialisée que comme des chasseurs de sectes. C'est en tout cas l'image que nous cherchons à donner de nous-mêmes. Pussions-nous y être parvenus !**



## L'ADED (Association de défense de l'environnement de Deyvillers)

Par son président  
Hubert Sylvestre

Vous vous souvenez qu'à l'origine de notre affaire, il y a la demande de permis de construire déposé par une société civile immobilière, les Vergers Fleuris, faux-nez des Témoins de Jéhovah, pour construire une salle d'assemblée de 1 500 places à Deyvillers. Fin février 2005, la SCI avait attaqué l'arrêté du maire du 4 janvier, refusant le permis de construire, devant le tribunal administratif de Nancy. Mais fin juin 2005, elle n'avait même pas répondu au mémoire en réplique de la commune, dans le délai habituel de 30 jours accordé par le TA. Et depuis plus de nouvelles.

L'un des arguments du refus de permis était fondé sur le fait que le projet laissait des terrains de la zone inconstructibles ce qui est interdit par le règlement de cette zone. Or les TJ n'avaient pas acquis ces parcelles et, heureusement, leurs propriétaires refusent obstinément

de les leur vendre.

Les TJ ont néanmoins continué à les harceler pour tenter de les convaincre et ce jusqu'à une dernière visite le 20 février dernier.

Et voilà que début mars la SCI les Vergers Fleuris informe le tribunal administratif de son désistement dans l'affaire du refus de permis ! Donc le refus de permis de construire est devenu définitif.

Mais nous ne sommes pas dupes : tant que la secte, qui cherche à construire dans la région depuis 10 ou 15 ans, reste propriétaire des 64 310 m<sup>2</sup> achetés il y a deux ans pour une dépense de plus de 600 000 €, nous sommes persuadés qu'elle ne lâchera pas et qu'elle prépare autre chose.

L'ADED et les Deyvillois-ses restent évidemment vigilants.



## Rapport CIGS sur l'année 2006

Présenté à l'assemblée  
générale du 15 mai 2007

En 2006, le CIGS a soufflé ses dix bougies. C'est l'occasion de faire un bilan sommaire de ces dix ans d'activité. Nous avons répondu à 2.876 appels, dont 415 échanges au cours de l'année 2006. Nous avons animé une vingtaine de réunions dans des écoles et des centres culturels. Avec l'Association de Soutien aux Familles Victimes de sectes, 13 journées ont été organisées, réunissant en moyenne une centaine de participants. Plusieurs membres de l'équipe ont participé à des manifestations mises sur pied par des associations amies en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Autriche, ce qui nous a permis de travailler en réseau avec des correspondants partout dans le monde.

En 1997, plusieurs de nos membres ont été entendus par la Commission d'enquête parlementaire belge et nous avons eu la satisfaction de voir naître le

CIAOSN, que certains réclamaient avec insistance.

Nous sommes représentés activement au Conseil d'Administration de la FECRIS (Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme) ONG agréée auprès du Conseil de l'Europe. Certains de nos membres ont pris une part importante à l'organisation du colloque international de la FECRIS à Bruxelles le 25 mars 2006 sur le thème : « L'internationalisation des sectes, un danger pour les droits de l'homme en Europe ? »

Nous avons créé un site Internet (659 échanges et 7.108 visites) géré par un webmaster attentif. Nous fonctionnons grâce à quelques dons et aux activités entièrement bénévoles de tous les membres de notre équipe. Deux permanences par semaine sont régulièrement assurées par ceux-ci.



De manière générale, au fil des années, nous avons constaté, comme d'ailleurs toutes les associations ayant une activité similaire à la nôtre, que le champ d'activité des mouvements sectaires s'était profondément modifié.

A l'instar de l'économie de marché, les grandes sectes internationales se sont mondialisées. De plus en plus puissants certains groupes ont entrepris de s'enraciner à Bruxelles, où ils utilisent toutes les possibilités de lobbying auprès des institutions européennes. De même, elles se sont engouffrées de manières particulièrement agressives, dans l'ex-Europe de l'Est. Certains groupes aujourd'hui en sourdine chez nous, risquent d'y être réimportées au départ des nouveaux pays membres de l'Union européenne. Nous avons d'ailleurs, à plusieurs occasions, aidé des Belges ayant des ascendants dans ces pays, à résoudre des problèmes avec lesquels leurs familles étaient confrontées.

Abordons maintenant l'aspect le plus significatif des modifications du paysage sectaire :

- le développement de mouvements axés sur la recherche du mieux-être, la santé, le développement personnel ou la formation professionnelle,

- les nouveaux essais d'intervention dans le soutien scolaire, notamment auprès des enfants souffrant d'un handicap, la désintoxication des jeunes toxicomanes, l'ingérence sectaire dans le domaine de la psychiatrie et de la petite enfance

- les essais répétitifs de se réinstaller, de s'enraciner en achetant à grand prix terrains et propriétés dans notre pays, ailleurs en Europe et dans le monde

- l'entrisme par le biais dans les institutions de l'Etat et de l'Union européenne ou en créant la confusion en participant à « l'aide humanitaire » à grands cris médiatisés, ou par des bureaux d'informatique et des formations ciblant des parlementaires.

Cette évolution contribue à la banalisation du phénomène sectaire. Nous nous posons la question: sommes nous concernés au CIGS par des sectes, des thérapies abusives, du charlatanisme, le retour de la magie, une forme de paganisme, des détresses familiales, des dérives commerciales?

Notre écoute semble souvent plus nécessaire et plus utile que l'élaboration d'une solution. Nous constatons que, loin de relâcher notre vigilance, nous devons rester plus attentifs que jamais à



l'évolution dans ce secteur préoccupant en raison des dérives et des dégâts causés à des personnes.

Une grande partie de notre travail (+/- 80%) est constituée d'analyse et classement des nombreux documents récoltés. Ce travail nous permet de dégager des tendances et de répondre rapidement à une demande. On est en droit de se demander si l'offre des «groupes» est suscitée par une demande ou si la demande est suscitée par l'offre ?

Parfois anodines, les nombreuses méthodes peuvent être l'antichambre, la mise en condition, vers de véritables mouvements sectaires. Nous constatons aussi que parmi les techniques anti-stress proposées, nous ne devons pas oublier celles issue de la médecine chinoise qui peut mener insidieusement à des mises sous influence. Nos informations sont confortées par les contacts sur Internet, les appels tous azimuts, les liens en réseau avec d'autres associations. Nous avons répertorié 800 groupes ou mouvements divers travaillant en Belgique et en Europe.

Typologies des questions posées:

- demandes d'information, d'aide, d'écoute et de conseils concernant

des problèmes courants touchant à la vie quotidienne, tels que mésententes dans les familles provoqués par la présence d'un mouvement sectaire : divorces, gardes d'enfants, escroqueries et arnaques financières, captation d'héritages ; questions en relation avec l'immigration, mariages afin d'obtenir accès au territoire, régularisation de papiers etc.

- l'engouement pour les thérapies déviantes et autres médecines parallèles, les dangers du chamanisme lié à la prise de plantes hallucinogènes telles iboga, ayahuasca à des fins « religieuses » ou thérapeutiques, des rituels ethniques tels que le Bwiti toutes sortes de démarches en relation avec la pensée magique;

- concernent les activités de certains groupes religieux, (charismatiques ou autres) églises, spiritualités diverses, évangéliques, philosophiques, Bouddhistes, New Age, d'origine hindouiste, conversions à l'Islam ;

- entrisme de certaines sectes dans les écoles, les cours de rattrapage, le traitement des toxicomanes ;

- questions d'ordre pratiques aussi, posées par des assistantes sociales, des policiers, des organisations qui louent des salles de conférence, des auberges de jeunesse ;

- en dernier lieu les étudiants qui recherchent témoignages et documentation pour des travaux scolaires



ou universitaires et des questions de journalistes.

Participations à des conférences et autres réunions :

- émission Radio à Liège : Le « New Age » dans les religions.
- participation à une après-midi de réflexion à Gand sur «La médiation dans le problème sectaire, une solution?».
- Réunions organisées S.A.S. - Studie- en Adviesgroep Sekten, 3020 Herent.
- Conférence de l'Association Fair (Family Assistance, Information and Resource) à Londres : "Mechanisms of control: how cults exploit human weakness"
- Conseil d'Administration de la FECRIS

Au terme de ce rapport qui se veut, à la fois, un survol rapide des dix dernières

années d'activité de l'association et un compte rendu de ce qui a été réalisé en 2006, le conseil d'administration exprime sa volonté de poursuivre les objectifs que le CIGS s'est assignés, en s'adaptant aux nouvelles données de la problématique sectaire, en particulier :

- prévention par la récolte d'informations fiables, leur analyse, leur classement, leur mise à jour et leur distribution ainsi que apprentissage au discernement ;
- écoute et aide aux personnes en difficulté, aux familles éprouvées et aux victimes d'agissements et dérives sectaires ;
- réorientation des demandes vers des professionnels spécialisés.

Le conseil d'administration

